



MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

REPUBLIQUE D'HAÏTI

CONSEIL NATIONAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

www.conatel.gouv.ht

DIRECTION GÉNÉRALE

Port-au-Prince, le 20 Février 2026

Réf.: No. CNT/DG 276 26

Communiqué de Presse

HAÏTI SE DOTE D'UN PLAN NATIONAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE POUR RENFORCER SA RÉSILIENCE FACE AUX CATASTROPHES

Un Plan National des Télécommunications d'urgence d'Haïti a été finalisé conjointement par le Conseil National des Télécommunications (CONATEL), et l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), marquant une avancée stratégique dans le renforcement de la coordination Nationale et Internationale dans la préparation du pays face aux catastrophes. Ce document est le fruit d'une collaboration étroite entre le Bureau de Développement des Télécommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT-D) et les autorités haïtiennes concernées. «Il s'agit du résultat d'une solide collaboration entre le secteur Développement de l'UIT et Haïti », a déclaré Cosmas Zavazava, Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications de l'UIT. Selon lui, ce plan renforce la coordination nationale et garantit que les Télécommunications vitales soient opérationnelles avant, pendant et après les catastrophes, sans laisser personne de côté. Dans un pays fortement exposé aux risques naturels, ce cadre stratégique vise à assurer la continuité des communications critiques, à soutenir les opérations de secours et à améliorer la résilience des infrastructures, contribuant ainsi à la protection des populations et au développement durable du secteur des Télécommunications en Haïti. Pour le CONATEL, la mise en œuvre de ce plan représente un levier essentiel pour assurer la continuité des communications critiques, soutenir les opérations de secours et protéger les populations les plus vulnérables.

Unité de Communication et des Relations Publiques

